

Les mesures de l'inflation et du pouvoir d'achat

1 L'inflation

Définition et précautions de vocabulaire

Mesure de l'inflation : le principe des indices des prix à la consommation

Limites des instruments de mesure

Evolution de l'inflation et comparaison internationale

2 Le pouvoir d'achat

Définition et principes de calcul

Limites du calcul

Le problème des parités de pouvoir d'achat

1 L'inflation

Définition et précautions de vocabulaire

L'inflation se définit par la « hausse générale et auto entretenue sur longue période des prix ».

Remarque : quand les prix diminuent on parle de déflation. Quand les prix augmentent de moins en moins vite, on parle de désinflation.

Il ne faut donc pas confondre la hausse des prix et la hausse de l'inflation : si l'inflation augmente, il y a une accélération de la hausse des prix.

Si l'inflation diminue, cela veut dire que les prix augmentent moins vite.

Exemple : au mois de septembre 2022 l'inflation est de 5.6%. Cela signifie que les prix ont augmenté de 5.6% entre septembre 2021 et septembre 2022.

Au mois de juillet, les prix avaient augmenté de 6.1% sur 1 an.

Entre juillet 2022 et septembre 2022, l'inflation a (un peu) diminué : les prix ont augmenté moins vite.

La hausse des prix est toujours indiquée en glissement annuel : d'une année sur l'autre à la même période. En septembre 2022 les prix n'ont donc pas augmenté de 5.6% !

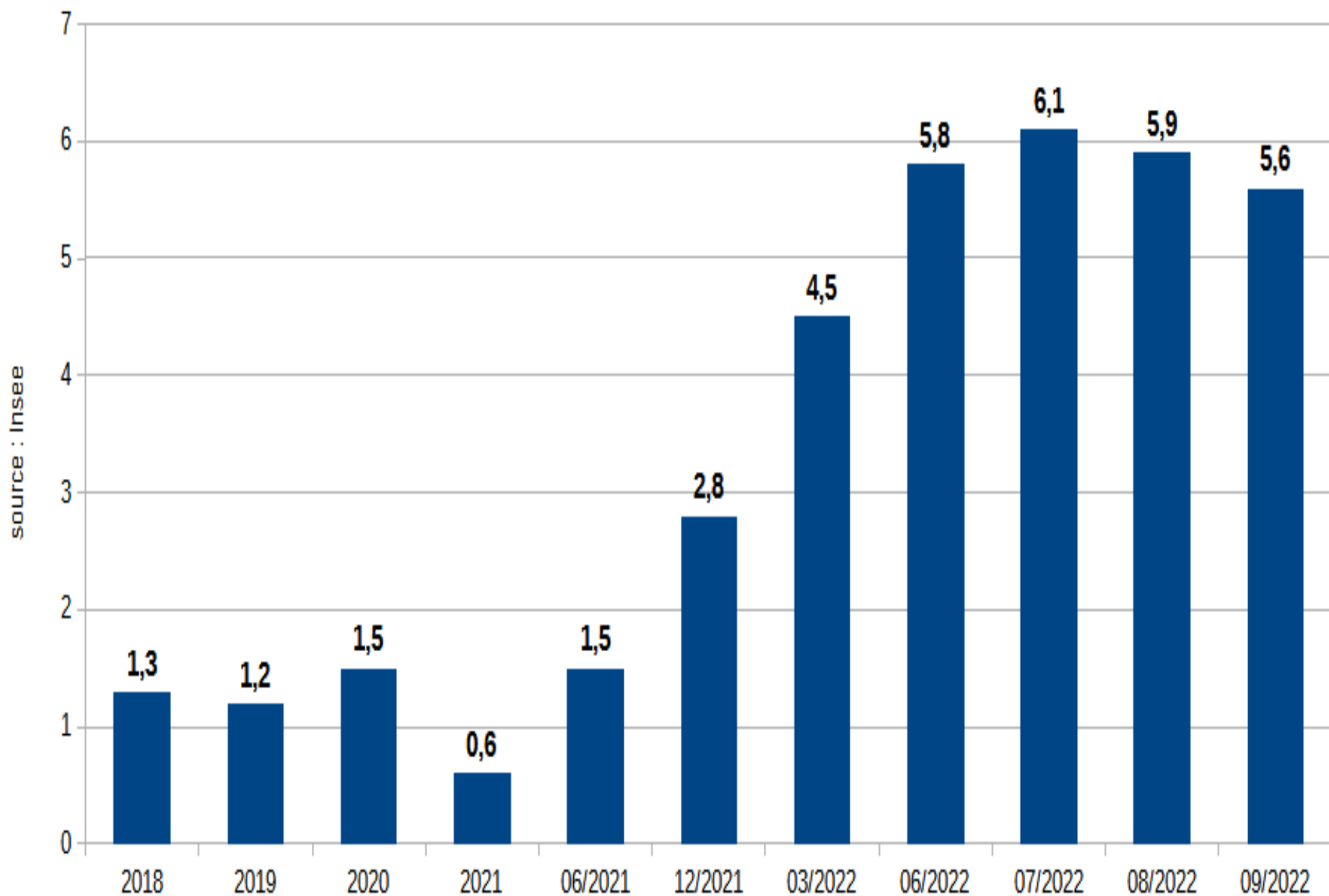
C'est entre septembre 2021 et septembre 2022 qu'ils ont augmenté de 5.6%

Il ne faut pas non plus confondre la hausse de quelques prix, et la hausse générale des prix.

Par exemple, au printemps, les fruits et légumes d'été voient leurs prix augmenter : ce n'est pas de l'inflation.

Une hausse des prix de l'essence n'est pas non plus de l'inflation. Mais cela peut provoquer de l'inflation, en se généralisant aux autres biens.

Evolution de la hausse des prix en France en glissement annuel en %



Mesure de l'inflation

Cette mesure repose sur le principe des indices de prix à la consommation (IPC).

L'Union européenne utilise les indices de prix à la consommation harmonisés pour établir une comparaison entre tous les pays.

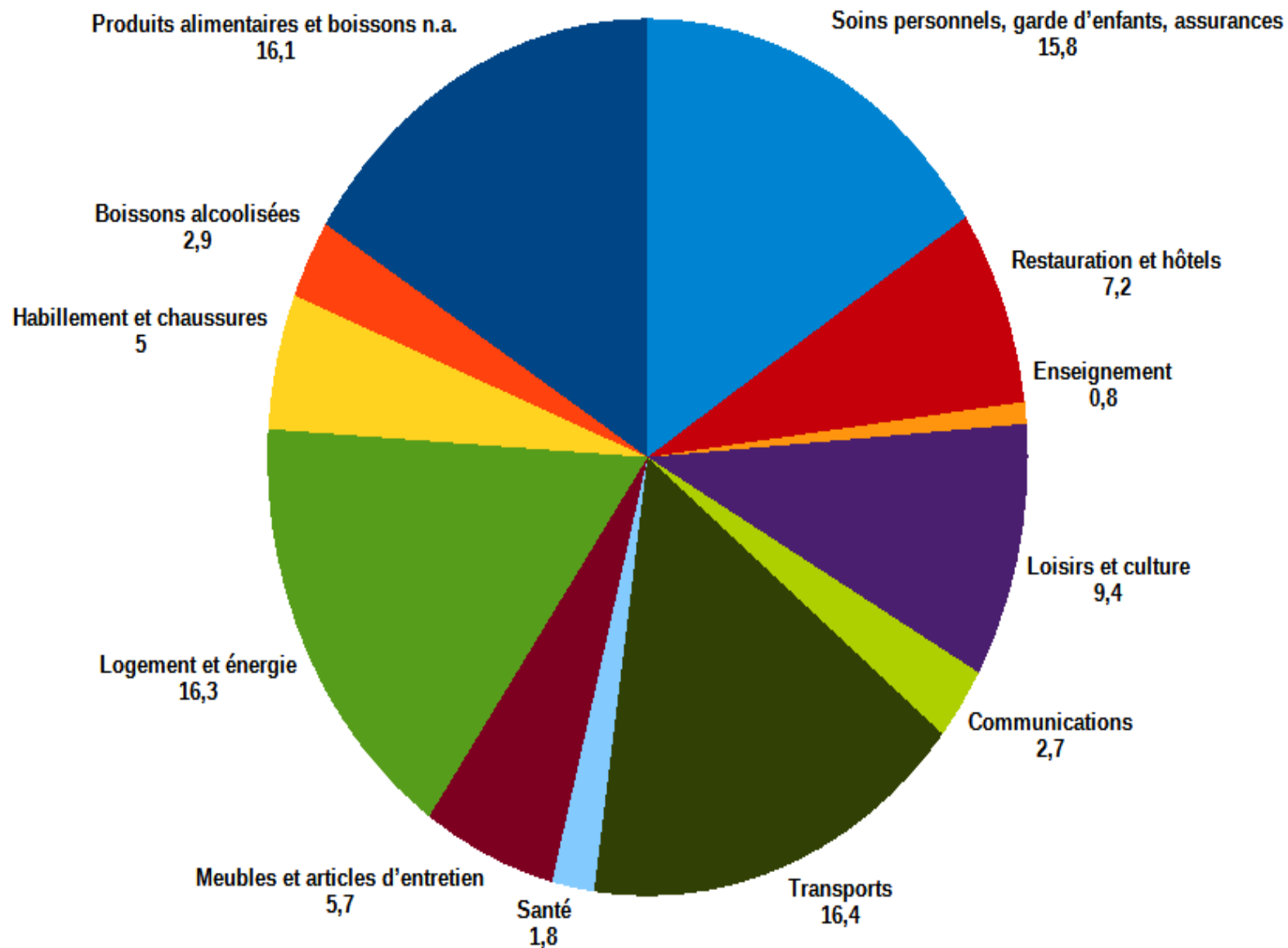
Entre l'IPC français et l'IPCH, il y a assez peu de différences : l'IPC ne prend pas en compte les remboursements de la sécurité sociale, l'IPCH si.

Principe général : on définit d'abord l'image d'un ménage « moyen » et on regarde sa consommation moyenne, ce ménage étant censé être le plus représentatif possible des ménages français.

Chaque poste de consommation aura une pondération différente dans l'IPC, en fonction de ce que pèse ce poste de consommation dans le total de la consommation.

Structure (en %) de la consommation moyenne des ménages en France en 2022

Source : Insee



L'Insee procède ensuite à des relevés de prix tous les mois. Ces relevés se font dans 27 000 points de vente situés dans 106 agglomérations de plus de 2 000 habitants.

Il y a 200 000 relevés de prix : 160 000 sont relevés directement, 40 000 sont collectés auprès d'organismes de consommateurs.

Il faut y rajouter 500 000 prix qui sont relevés dans les services de consommation dématérialisés sur internet.

Depuis 2020 une nouveauté : les données de caisse : elles sont transmises directement à l'Insee lors des passages en caisse des clients, sur des points de vente « tests » (et tenus top secret !).

Chaque mois, environ 80 millions de produits voient ainsi leurs prix relevés. Cela permet :

- une vue assez globale de la consommation des français
- de tenir compte de la modification des habitudes de consommation et donc de faire évoluer les pondérations.

Evolution des prix de quelques postes de consommation et pondération de ces postes

	Pondérations 2022	septembre 2021	août 2022	septembre 2022 (p)
Ensemble IPC*	10000	2,2	5,9	5,6
Alimentation	1649	1,0	7,9	9,9
- Produits frais	249	4,9	3,5	11,0
- Autre alimentation	1400	0,3	8,6	9,7
Tabac	215	4,8	0,0	0,3
Énergie	886	14,9	22,7	17,8
Produits manufacturés	2444	0,4	3,5	3,6
Services	4806	1,4	3,9	3,2
Ensemble IPCH**	10000	2,7	6,6	6,2

A côté de l'IPC « officiel », il existe quelques autres IPC :

- l'IPC hors tabac : il sert de référence pour calculer la hausse légale du SMIC et la hausse maximale des loyers.

- l'IPC hors prix de l'énergie : son intérêt est de mesurer justement l'influence des variations des prix de l'énergie sur les autres prix.

Ainsi, hors énergie, les prix en France en septembre auraient augmenté de 4,2 % par rapport à septembre 2021 (contre 5,6 % pour la hausse « officielle » des prix.

Rappel : l'IPCH est publié par Eurostat : en septembre 2022 les prix auraient augmenté de 6,2 % par rapport à septembre 2021 contre 5,6 % pour l'IPC français : une différence peu essentielle).

Pour suivre l'évolution des prix sur plusieurs années, on utilise un indice des prix, base 100 : depuis 2015 (nouvelle année de base qui a remplacé l'année 2000) l'indice est passé de la base 100 à l'indice 118 : les prix ont donc augmenté en moyenne de 18 % depuis 2015.

Limite des instruments de mesure

L'IPC se heurte à 3 limites qui nuisent à sa pertinence auprès du public

- la notion de ménage « moyen » et les postes de consommation qui vont avec.

Le ménage « moyen » est composé de 4 personnes (2 adultes, deux enfants), vivant en agglomération et dont la personne de référence est ouvrier qualifié ou employé.

Beaucoup de ménages ne se retrouvent donc pas dans les habitudes de consommation utilisées pour l'IPC, d'où le sentiment d'une hausse des prix parfois sous estimée, en particulier pour des ménages plus défavorisés, ou « exagérée » pour certains plus aisés.

De même, la composition du ménage (en particulier la monoparentalité) et le lieu d'habitation ont une influence sur le type de consommation et donc les pondérations affectées aux postes de consommation.

Structure de la consommation des ménages selon le niveau de vie : 20% les moins riches, 20% les plus riches

	1^{er} quintile (ménages modestes)	5^e quintile (ménages aisés)
Transports	13,6	17,6
Logement	22,1	12,2
Alimentation (hors alcool)	18,3	14,2
Biens et services divers (assurances, coiffeurs , etc.)	13,7	15,8
Loisirs et culture	7,2	11,3
Restauration et hôtels	5,2	9,4
Équipement du logement, meubles	4,0	7,3
Habillement	5,5	5,2
Alcool et tabac	3,4	2,3
Communications	3,8	2,1
Santé	1,7	1,8
Enseignement	1,5	0,9

Part des quatre principaux postes dans la consommation selon le type de ménage en 2017 (en %) -

	Couples avec enfants	Couples sans enfant	Familles monoparentales	Personnes seules
Alimentation (hors alcool)	16,0	17,3	15,0	14,6
Logement	12,5	13,9	19,7	24,2
Transports	17,8	17,9	15,0	12,4
Biens et services divers (assurances, coiffeurs, etc.)	16,2	16,5	14,5	14,9

- la seconde limite porte sur le concept d'« innovation » de produits.

Quand un produit nouveau (ou apparemment nouveau) se substitue à un ancien et que son prix est plus élevé, ceci n'est pas considéré comme une hausse de prix.

Mais si l'ancien produit n'est plus disponible, le consommateur est obligé d'acquérir le produit nouveau, ce qui augmente bien son coût.

Même remarque si le prix ne change pas, mais que la quantité proposée diminue. Ou si l'emballage change...

Dans beaucoup de cas, les changements sont imposés au consommateur, même si celui-ci ne désire pas profiter de ces nouveautés.

C'est par exemple le cas des automobiles, désormais toutes pourvues de l'air conditionné, du régulateur de vitesse, de la direction assistée...

D'où le succès de certains modèles « low-coast », moins chers.

Le consommateur peut donc avoir souvent le sentiment que le coût de la vie augmente, sans que cela ne soit mis en évidence par l'IPC.

- la troisième limite porte sur les notions de consommation contrainte et de consommation arbitrale.

La consommation (ou dépense) contrainte porte sur les factures d'énergie, sur les remboursements de prêts ou les loyers, sur les impôts...

Pour les ménages modestes, elles représentent pratiquement les 3/4 des dépenses mensuelles. Toute hausse du coût de ces consommations est donc immédiatement ressenti comme très négatif, même si la hausse est modérée (exemple des loyers).

Les dépenses arbitrales laissent davantage le choix au consommateur, dans une certaine mesure : le type d'alimentation, les déplacements (on peut parfois choisir son mode de déplacement), les loisirs, l'habillement.

Ici, l'impression du consommateur est ambiguë :

- d'un côté la hausse des prix des consommations arbitrables lui semble davantage supportable, puisqu'il peut justement éviter certaines consommations.

- mais d'un autre côté, ces consommations ont souvent un caractère pratique, ludique, de distraction ou de plaisir, et le consommateur a alors l'impression (justifiée) de devoir se passer de la plupart de ces plaisirs.

Bien entendu, la composition et l'importance respective des consommations arbitrables ou contraintes dépendent des revenus des ménages, de leur structure, du lieu d'habitation..., mais également de goûts, de traditions, d'éducation...

Les IPC ont donc un peu de mal à mesurer vraiment l'évolution du coût de la vie pour tous les ménages, et ceux-ci ont souvent l'impression que la hausse est bien plus importante que ce qui est annoncé.

Et en sens inverse, les ménages perçoivent souvent assez peu les baisses de prix, surtout en comparaison de l'évolution des revenus.

L'inflation : évolution et comparaison internationale

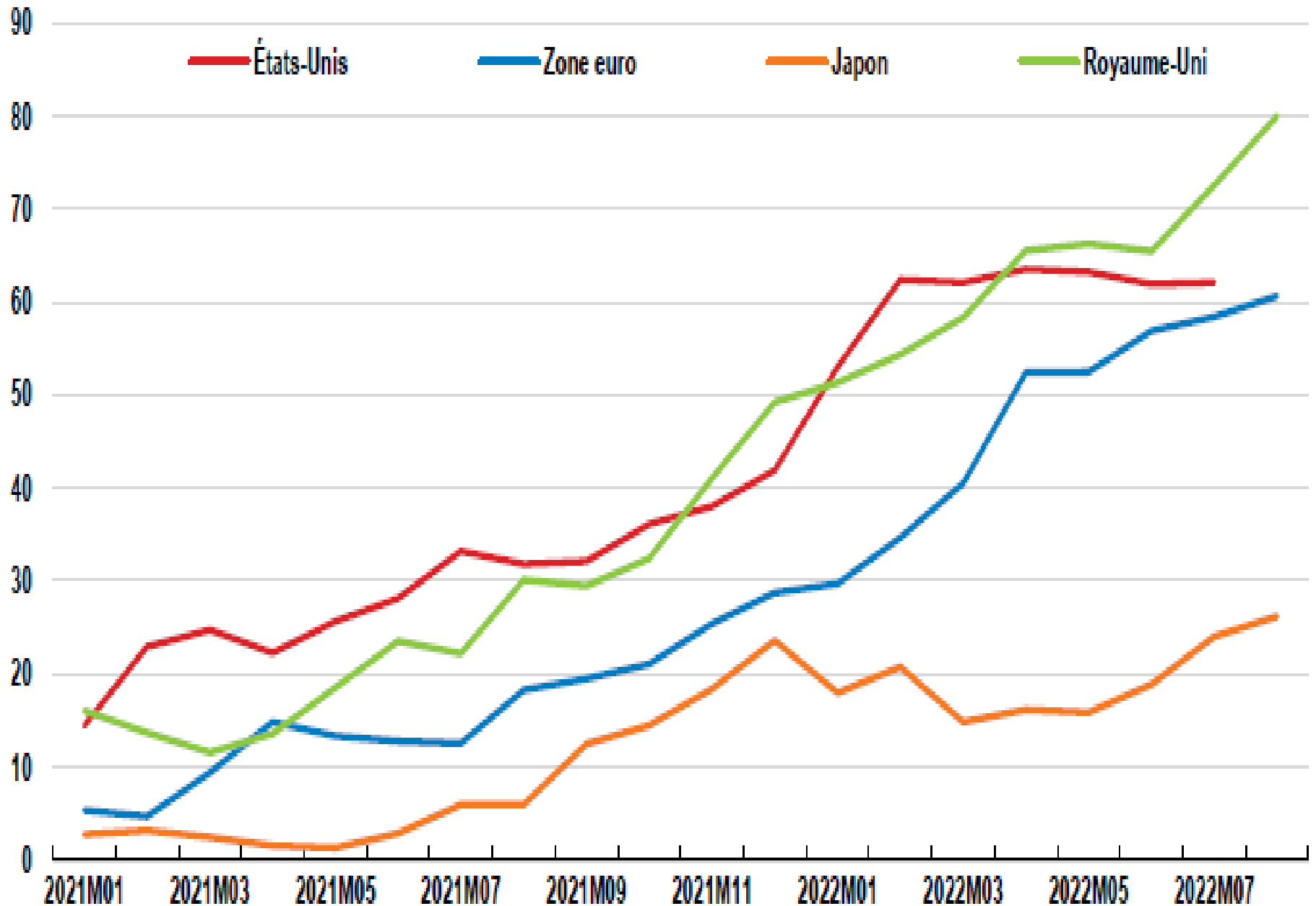
Quelles que soient les limites des indicateurs, deux informations se détachent à l'évidence :

- il est incontestable que l'inflation s'accélère dans tous les pays depuis le milieu de l'année 2021, et surtout depuis 2022. En gros, pour l'Union européenne, on est passé d'un rythme annuel de hausse des prix de 2 % à un rythme de plus de 10 %

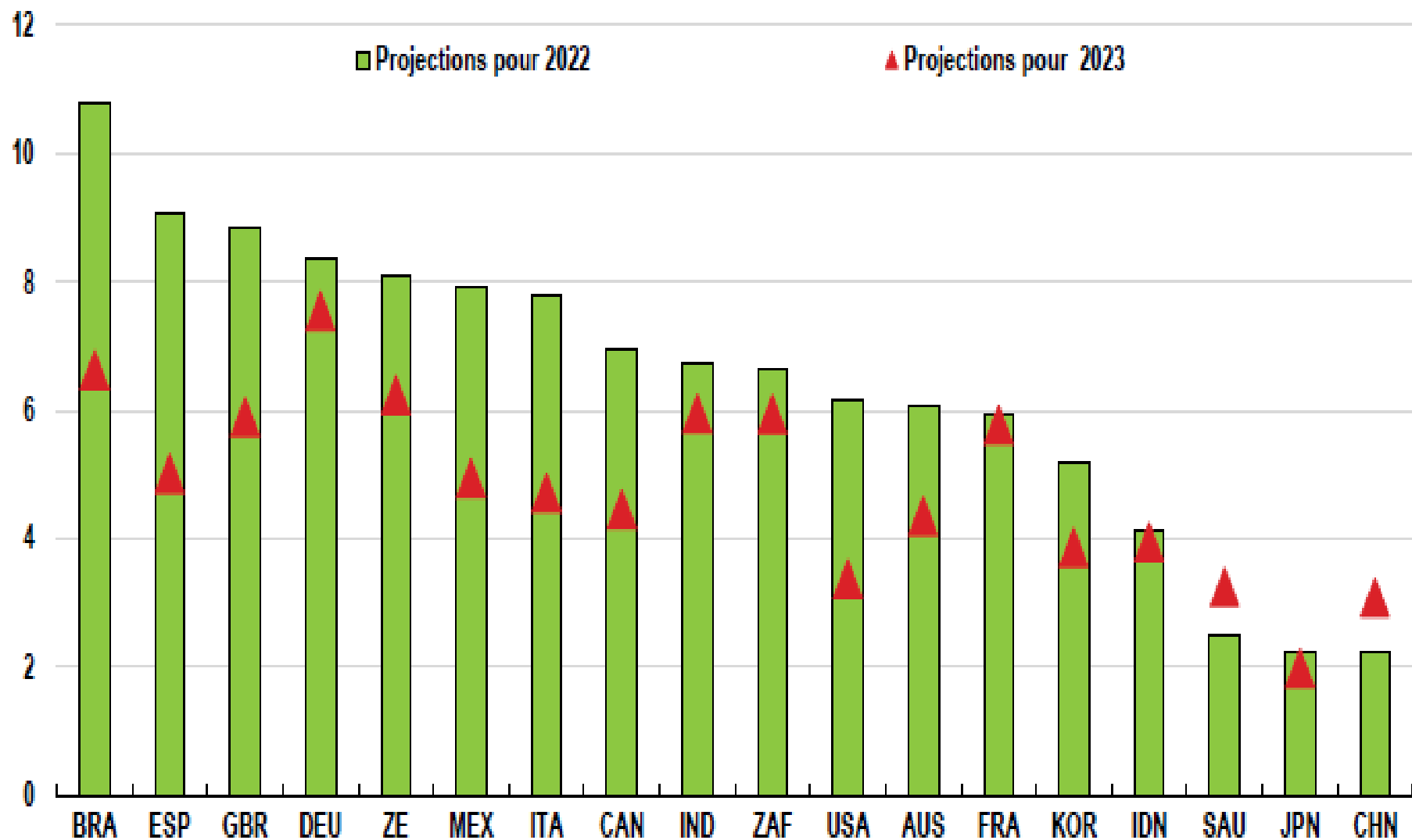
- tous les pays ne sont pas frappés de la même façon : dans l'Union européenne l'inflation va de 25,5 % pour l'Estonie à 6,6 % pour la France.

Car ici se situe une vraie nouveauté : alors que durant l'inflation des années 1970-début 1980 la France faisait figure de (très) mauvais élève en matière de hausse des prix, surtout par comparaison avec la « vertueuse » Allemagne, la situation s'est inversée : la France est le pays le moins inflationniste de l'Union européenne, et l'un des moins inflationnistes des pays développés.

Part en pourcentage des produits du panier d'inflation dont le prix a augmenté de plus de 4 % en glissement annuel



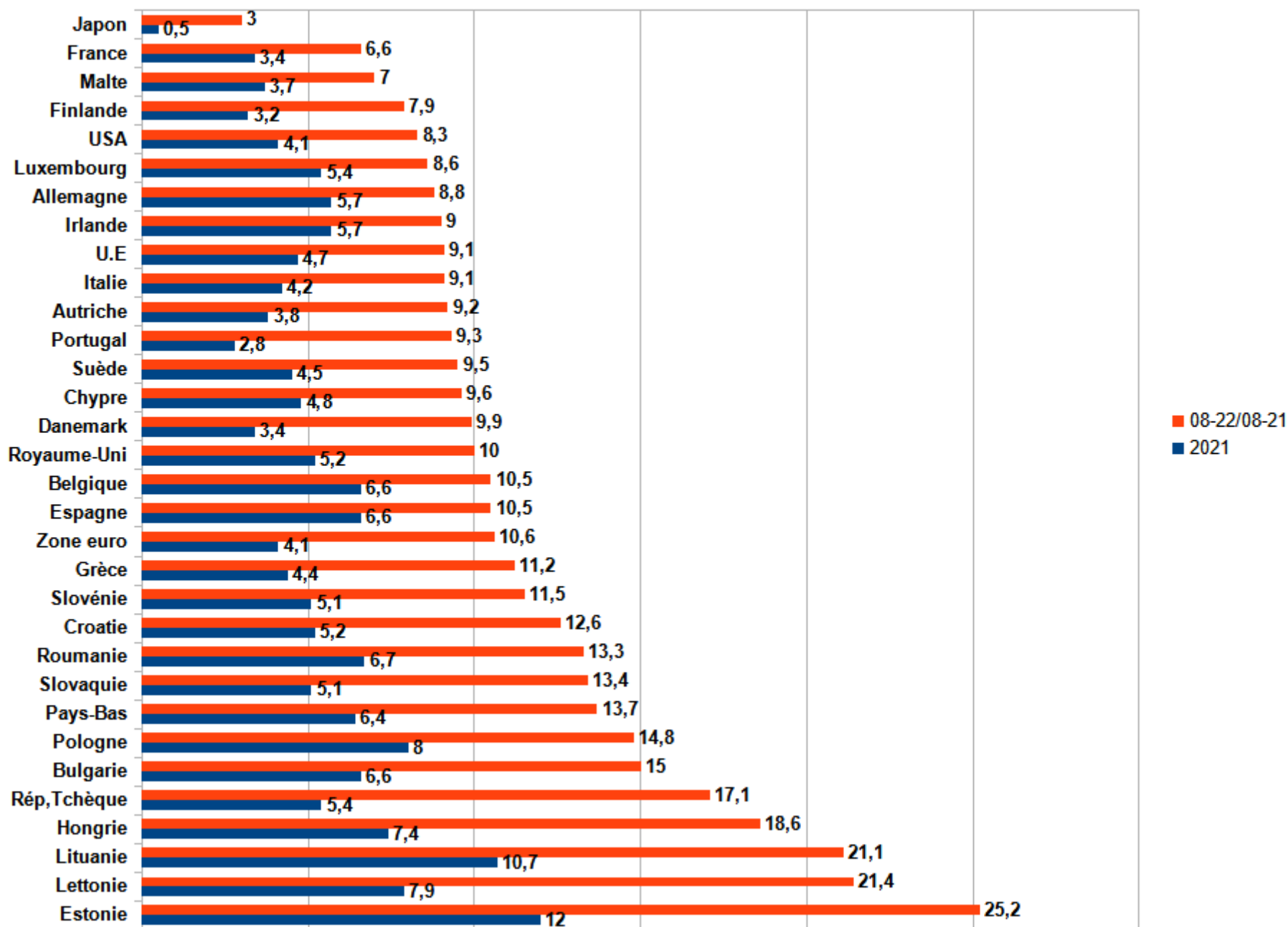
Hausse annuelle des prix à la consommation, en pourcentage



Note : Dans le cas de l'Inde, les projections se rapportent aux exercices budgétaires.

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 112.

Taux d'inflation des pays de l'UE et quelques autres en 2021 et d'Août 2021 à Août 2022 en %



Sans anticiper sur la prochaine conférence, on peut tout de même dire :

- que la hausse des prix pourrait commencer à ralentir à partir de 2023 dans la plupart des pays.
- mais ce sera sans doute moins vrai dans le cas de la France.

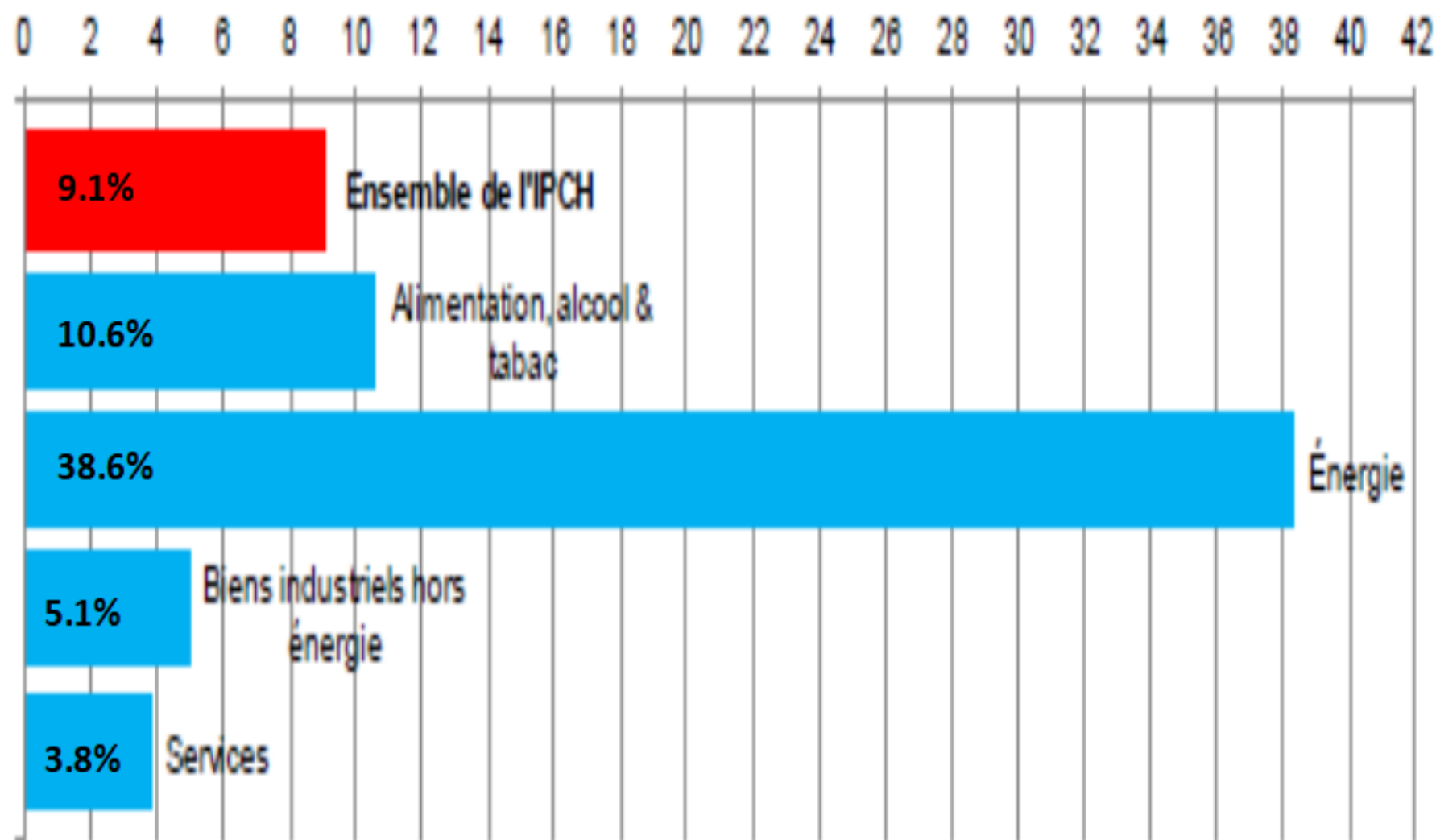
L'explication est très simple : la France a mis en place un « bouclier tarifaire » contre la hausse des prix de l'énergie, ciblé sur les consommateurs, ce qui explique en partie notre situation plus favorable.

Mais ce bouclier ne pourra pas être maintenu indéfiniment vu son coût budgétaire (autour de 25 milliards €).

- l'inflation actuelle a surtout des explications conjoncturelles, liées à la hausse du coût de l'énergie. Une partie de cette hausse s'expliquant par la guerre en Ukraine.

Mais attention, le coût de l'énergie a d'autres explications que la situation internationale.

Taux d'inflation annuel (en %) dans la zone euro, août 2022



2 Le pouvoir d'achat

Définition et principes de calcul

Le pouvoir d'achat est la quantité de biens et services que peut acquérir un ménage en fonction de son revenu.

Il dépend donc de deux facteurs : le niveau des prix et le niveau des revenus.

De façon courante, on regarde surtout l'évolution du pouvoir d'achat. Il augmente si les revenus progressent plus vite que les prix, et il diminue dans le cas inverse.

Pour estimer un ordre de grandeur d'évolution, on soustrait souvent à la hausse du revenu la hausse des prix.

Par exemple, si un revenu progresse de 5 % et que les prix progressent de 3 %, on admet par simplification que le pouvoir d'achat a augmenté de 2 %

Mais ce calcul est inexact sur le plan mathématique : les taux de variation sont des fractions, et on ne peut pas soustraire deux fractions qui n'ont pas le même dénominateur.

Dans le cas précédent, admettons qu'avec 100 € on puisse acquérir 100 produits (soit 1 € = 1 produit).

Après augmentations, avec 105 € on pourra acquérir 103 objets, soit 1€ = 1,019 objets.

Le pouvoir d'achat aura donc augmenté de 1,9 % et non pas de 2 %

L'écart est faible, mais plus les taux sont importants et plus l'erreur devient grande.

Par exemple, si un revenu augmente de 100 % et les prix de 80 %, la hausse du pouvoir d'achat n'est pas de 20 % mais de 11,1 % (il suffit de diviser les indices des deux hausses).

Et bien entendu, plus les périodes s'allongent et plus l'erreur peut également devenir importante.

Limites du calcul

La première limite est déjà vue : elle porte sur l'évaluation d'une hausse de prix moyenne.

La seconde limite porte sur le revenu : lequel prendre en compte ? Le revenu brut ou net ? Le revenu avant ou après impôts et cotisations ? Doit-on tenir compte des transferts sociaux en espèces (allocations) et en nature (remboursements des soins hospitaliers par exemple) ?

Ainsi, en France depuis 2017, selon l'Insee (et le gouvernement) le pouvoir d'achat par ménage aurait augmenté de 8,45 %, et en 2021 il aurait augmenté de 2 % par personne et de 1,5 % par ménage.

Or la plupart des français ne sont pas du tout persuadés de cette augmentation, bien au contraire.

Ce scepticisme s'explique de deux façons, très psychologiques :

- il s'agit de hausses moyennes. Et à tort ou à raison chaque français estime qu'il ne fait pas partie de la « bonne » moyenne.

- on a l'habitude de ne regarder comme revenu que le revenu immédiatement perçu : salaire ou retraite. On oublie alors les revenus issus de l'épargne, ceux issus des autres allocations, ainsi que les baisses d'impôts et de cotisations sociales qui viennent augmenter le revenu disponible.

Par exemple, les 3/4 des français (surtout les plus modestes) ne paient plus de taxes d'habitation (et bientôt tous les français). Et assez curieusement ils oublient ce point.

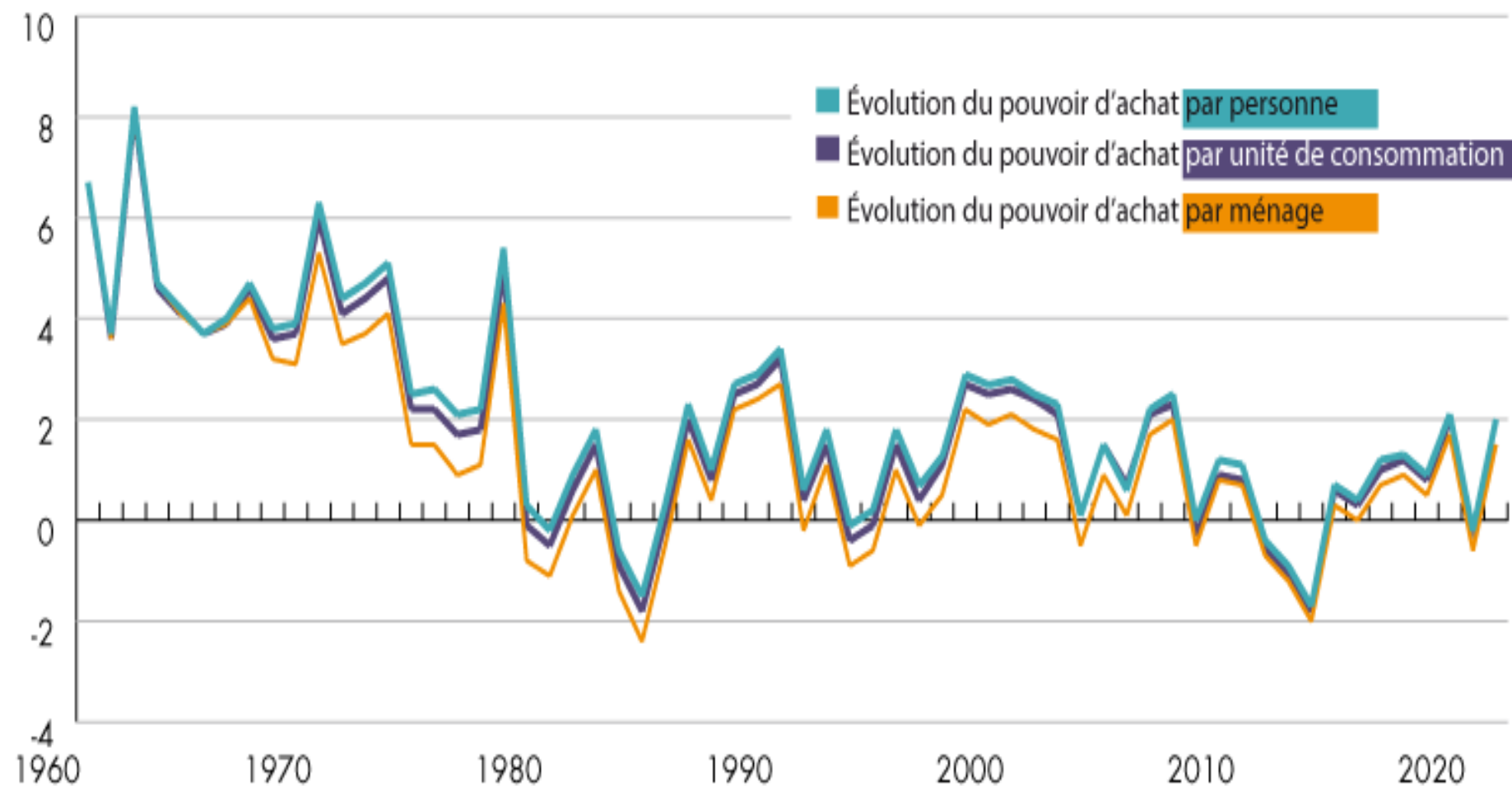
De la même façon, on retient les hausses de prix, et on a souvent tendance à oublier les baisses de prix.

Le pouvoir d'achat est donc une notion très subjective et sa perception par la population relève souvent plus du sentiment que d'une réalité objective, d'où les difficultés de négociations.

Et enfin, n'oublions pas qu'il s'agit de pourcentages, donc de valeurs relatives : 3 % de hausse de pouvoir d'achat sur un revenu de 10 000 €, c'est nettement plus que 10 % sur un revenu de 1 000 € !

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

EN %



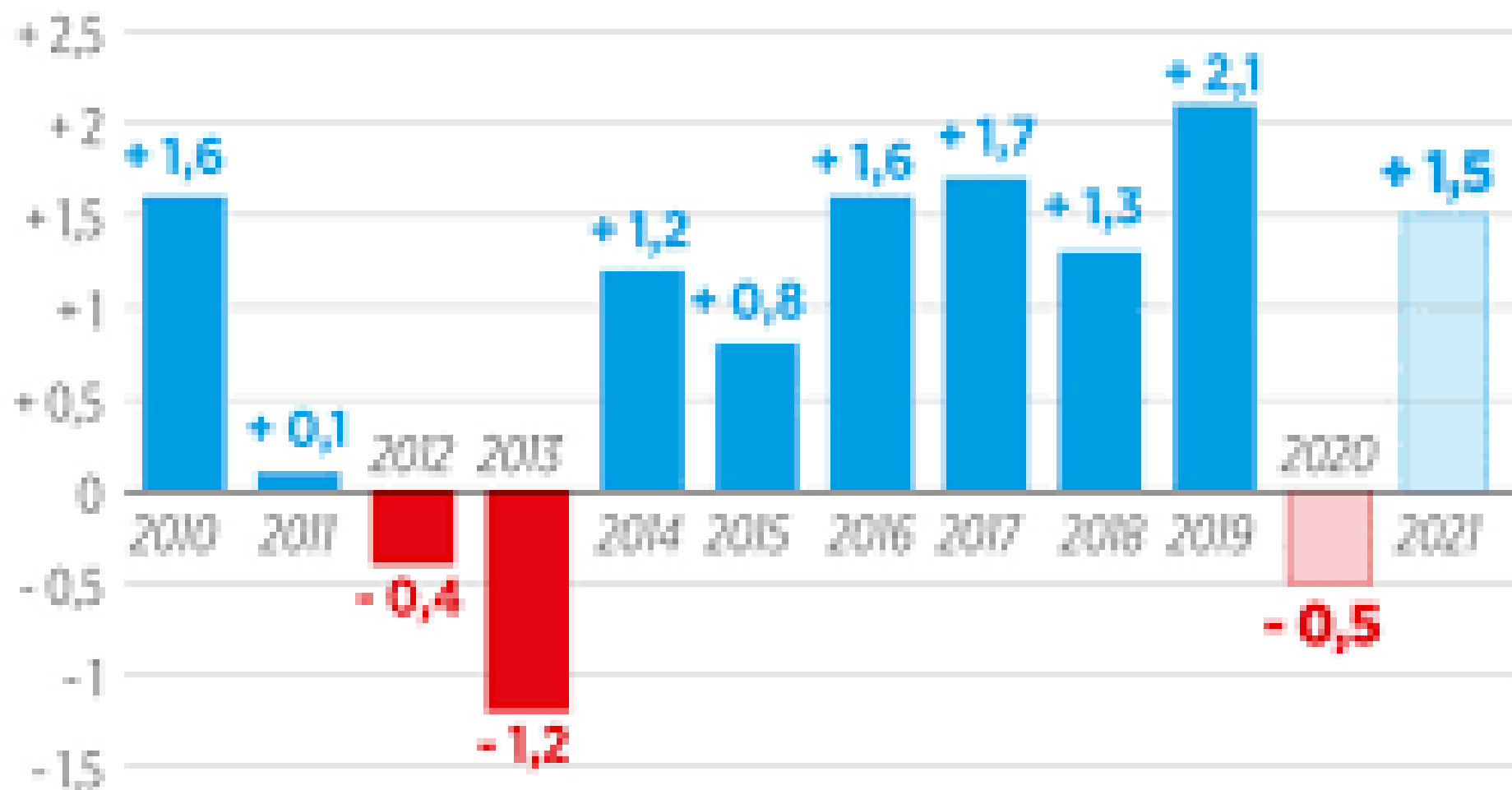
Source : lafinancepourtous.com d'après Insee



Évolution du pouvoir d'achat des ménages



par rapport à l'année précédente, en %



Le problème des parités de pouvoir d'achat.

Pour comparer le pouvoir d'achat entre différents pays on ne peut pas simplement tenir compte des revenus dans chaque pays, même exprimés dans une monnaie commune, puisque les niveaux de prix sont différents.

Par exemple, un français disposant de 1 000 € par mois pour vivre est pauvre en France, mais un Africain « moyen » disposant de la même somme est plutôt à l'aise dans son pays.

Pour comprendre la notion de parité de pouvoir d'achat, on utilise souvent l'indice Big Mac, proposé par The Economist.

Au taux de change courant, 1 \$ = 1,02 €. On pourrait donc diviser le revenu moyen d'un européen par 1,02 pour le comparer à celui d'un américain.

Mais un big mac vaut 4,30 € en France (septembre 2021) et 5,81 \$ aux Etats-Unis. Un français est donc aussi riche avec 4,30 € qu'un américain avec 5,81 \$

En parité de pouvoir d'achat 1 € vaut donc cette fois 1,35 \$ et il faudrait multiplier le revenu européen par 1,35 pour le comparer à l'américain.

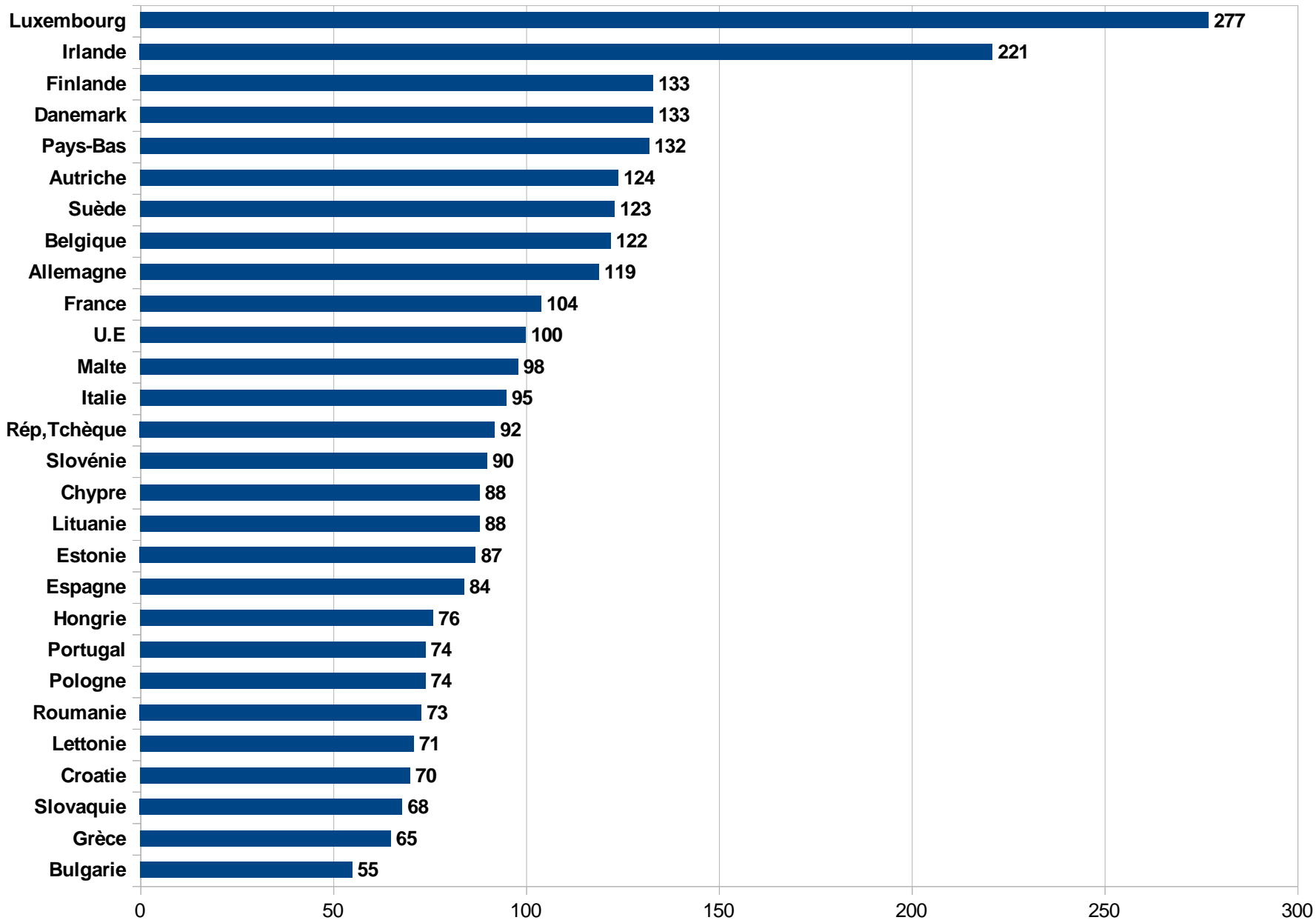
Pour calculer en parité de pouvoir d'achat (PPA) ou en Standard de pouvoir d'achat (SPA) dans le cas européen, l'OCDE et Eurostat ont bâti un panier de biens et services communs à tous les pays (ou presque) et on regarde pour chaque pays ce qu'il faut dépenser par personne pour acquérir le panier en question.

Ces équivalences donnent alors les \$ en PPA et l'euro en SPA.

Avec ce système, les pays les plus pauvres sont moins pauvres, puisque leurs prix sont par définition moins élevés, d'où réduction des écarts de revenus entre pays riches et pays pauvres.

Par exemple, en \$ PPA, la Chine devient la 1^o puissance du monde, puisque ses prix sont nettement moins élevés que ceux des Etats-Unis.

Comparaison des pouvoirs d'achat en SPA dans l'Union européenne en 2021, base 100 = moyenne de l'Union européenne



Source Eurostat

La notion de PPA (ou de SPA) est intéressante mais elle rencontre tout de même deux critiques :

- son utilisation est très politique, et elle a tendance à dédouaner les pays riches (puisqu'ils affirment qu'ils sont moins riches qu'on croit) et à l'inverse à faire croire aux pays pauvres qu'ils le sont moins.
- mais surtout, les PPA (ou SPA) ne sont valables que si chacun reste chez soi : un français par exemple qui part en voyage en Afrique, ne part pas avec des euros PPA mais avec de « vrais » euros.

Il sera donc en Afrique bien plus riche que l'africain moyen.

Et celui-ci, s'il vient en France sera bien moins riche que le français.

De même, un portugais qui va en Pologne avec ses économies est plus riche qu'un polonais, alors que pourtant en euros SPA les deux niveaux de richesse sont identiques.

Voilà donc un instrument de comparaison curieux puisqu'il faut que chacun reste dans son pays pour pouvoir comparer.